

## Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 08 novembre 2023 20 h

---

L'an deux mille vingt trois, le 08 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué.

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD,  
Monsieur Bernard GOEURIOT,  
Monsieur Gérard STCHERBININE,  
Madame Christine PROT,  
Monsieur Pierre JACQUINOT,  
Madame Sylvie BOURDIN WATRIN,  
Monsieur Fabrice WEISSE,  
Madame Diana MOUNZER,  
Madame Maryvonne COLLIGNON,  
Monsieur Patrick CORTIAL,  
Monsieur Antoni GRIGGIO,  
Monsieur Eric BAL,  
Madame Jacqueline BRABANT,  
Monsieur Philippe DEHAND,  
Madame Pascale BATTOU,  
Monsieur Philippe COLAUTTI,  
Monsieur Guillaume ROUARD,  
Madame Emmanuelle CASAGRANDE,  
Monsieur Jean-François THOMAS,  
Madame Dominique GRETZ,  
Monsieur Mathieu HOUSSE,  
Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE,  
Monsieur Quentin BROCHET,  
Monsieur Pascal BURATI

Absents-excuses :

Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL,  
Madame Cécile HAROS,  
Madame Jennifer GHEWY,  
Madame Julia RICHARD,  
Madame Nasra ANRIFIDINE,  
Madame Christel RENAUD

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Angelina DE PALMA-ANCEL à Madame Christine PROT
- Madame Agnès GIROUX à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Karen SCHWEITZER à Madame Emmanuelle CASAGRANDE

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Quentin Brochet en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h00.

### Ordre du jour

#### **1/ Décision Modificative de crédits N°2 : Décision Modificative Générale - Budget Principal**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2023 était plus difficile avec des résultats parfois un peu meilleurs que ce qui a été escompté, un taux d'érosion qui a augmenté et un résultat d'exercice très satisfaisant. Il se félicite de la synergie entre administration et élus.

L'année 2023 a été compliquée avec l'augmentation des fluides, l'augmentation des coûts de construction notamment.

Les résultats sont satisfaisants.

A l'heure actuelle, avec la capacité d'autofinancement de 48 %, cela permet à la collectivité d'investir.

On peut investir 2,5 X plus que les collectivités de la même strate.

On poursuit également le désendettement. En 2014, 18, 6 millions, aujourd'hui on est à 4,2 millions malgré un programme d'investissement conséquent.

Cela démontre une maturité. Nous avons bien analysé la situation, comme pour la période de covid 19.

L'ensemble des directions, dont les élus, ont respecté les exigences fixées.

Cette DM reste très limitée. Ceci permet d'avoir malgré la conjoncture de l'optimisme avec une gestion saine, rigoureuse et respectueuse des engagements à l'égard des usagers.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**VOTE la décision modificative de crédits n°2 – Décision Modificative Générale du Budget PRINCIPAL**

#### **2/ Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE l'admission en non-valeur de ce titre pour la somme de 1 442.28 € sur l'article 6541.**

**3/ Avenant n°1 à la convention pour le versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Question de monsieur Dehand sur la notion de fonds de concours et l'avenant.**

**Réponse de monsieur Goeuriot : l'avenant concerne la répartition des fonds de concours.**

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE monsieur le Maire de Verdun à répartir le fonds de concours selon le tableau et le descriptif joints dans la convention et à signer l'avenant n°1 à la convention pour le versement du fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

**4/ Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Monsieur le Maire apporte quelques éléments. En 2022, nous avons budgété en recette 2,5 millions d'euros. En 2023, on revient également à 2,5 millions. Ainsi, la Ville de Verdun verse 5 millions d'euros des travaux de la CAGV situé sur la territoire de la Ville de Verdun : vidéoprotection, médiathèque (les surcoûts sont pris en charge par la Ville et par la Drac), la Ville Haute, l'éclairage public, la voirie (50 % financé par la Ville). C'est grâce à l'excédent de gestion que les communes au sein de la CAGV peuvent profiter des travaux, et qui conduit également à l'attractivité économique.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** le Maire de Verdun à signer la convention relative au versement du fonds de concours par la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

**5/ SPORTS / Subvention de compensation au S.A.V Pétanque**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HOUSSON	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au S.A.V pour sa section Pétanque au titre de l'année 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**6/ SPORTS - Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Football Club Verdun Belleville Grand Verdun**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HOUSSON	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le FOOTBALL CLUB VERDUN BELLEVILLE GRAND VERDUN ci-annexée ainsi que tout document s'y rapportant.

**7/ TERRE DE JEUX 2024 - Conventions relatives au soutien spécifique des athlètes de Haut-Niveau préparant les Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HOUSSON
-------------------	------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Monsieur le Maire retient que c'est la première fois dans l'histoire du Département que la Ville et le Département conventionnent pour accompagner les athlètes de haut niveau.**

**Des athlètes verdunois portent la marque Verdunoise quasiment chaque année sur les bassins internationaux et français. Plusieurs rameurs sont médaillés olympiques.**

**L'exigence de la Ville de Verdun sera que la flamme olympique sera sur l'eau.**

**Depuis 2014, la Ville a toujours soutenu le volet sportif. On a versé 10 000 euros suite au sinistre de la coque du n°8.**

**On accompagne l'ensemble des disciplines sportives et des sportifs.**

**Intervention de Patrick Cortial. Il s'est rendu à Clairefontaine pour recevoir les 64 athlètes inscrits aux jeux olympiques. Les athlètes locaux méritent aussi une attention particulière.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**- APPROUVE la mise en place d'une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Ville de VERDUN, le Département de la Meuse, le Cercle Nautique Verdunois et les quatre athlètes de haut-niveau licenciés au club, préparant les Jeux olympiques de Paris 2024 inscrits sur les listes ministérielles et identifiés par le club ;**

**-AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer, à titre exceptionnel une aide financière à ces quatre athlètes par l'intermédiaire du dispositif « Pacte de Performance » géré par la Fondation du Sport Français.**

**Cette participation financière sera versée à la Fondation du Sport Français afin de soutenir spécifiquement et exclusivement les athlètes dans leur préparation, selon les modalités suivantes, précisées dans la convention jointe au présent rapport :**

**- 10 000 € mobilisés sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, (soit 2 250 € par athlète déduction faite des crédits prélevés par la Fondation du Sport Français à hauteur de 10%)**

**- 14 000 € prélevés sur l'exercice 2024 (soit 3 150 € par athlète déduction faite des crédits prélevés par la Fondation du Sport Français à hauteur de 10 %, dont 900 €/athlète conditionnés à une qualification officielle pour les Jeux Olympiques de Paris 2024)**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à conclure entre la Ville de VERDUN, le Département de la Meuse, le Cercle Nautique Verdunois et chacun des athlètes annexée à la présente délibération ;**

**-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de Mécénat à conclure entre la VILLE DE VERDUN et la Fondation du Sport Français visant à activer le dispositif « Pacte de Performance » ;**

**-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ces décisions.**

#### **8/ Tarifs Comités d'Entreprise et Amicales du personnel - Faubourg du Blues**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les tarifs d'entrée délibérés à destination des Comités d'Entreprise et amicale du personnel pour les concerts donnés dans le cadre du festival « Faubourg du Blues » pour son édition 2023 et les suivantes.**

**9/ Tarifs Festival Jeune Public “Les bouill’ry”**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce festival mis en place dès les années 90 aujourd'hui ressuscité.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE Monsieur le Maire à APPLIQUER les tarifs d'entrée ci-dessus pour les spectacles donnés dans le cadre du festival Jeune Public, pour son édition 2023 et les suivantes**

**10/ Subvention aux associations participant à la St Nicolas 2023**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Pas de débat.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**-AUTORISE M. le Maire à verser les subventions aux associations citées,  
-AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'engagement avec chacune des associations citées.**

**11/ Opération Mille talents 2023**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe de la Ville de Verdun n'est pas suffisante. Il faudra remettre des crédits. Mais ceci signifie que les verdunoises et verdunois peuvent pratiquer une activité qui les enrichit.

Prochainement, nous allons travailler sur la charte de l'engagement Républicain qui devra être adoptée par toutes les structures.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'extension à tous les Verdunois de cette aide financière selon les modalités énoncées, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien cette opération et notamment de verser les subventions correspondantes aux associations selon les modalités définies.

**12/ Opération de restauration du clos et du couvert de l'ancienne maison du Rabin à Verdun - n° de programme 01 1 21 02**

Entrée de monsieur Colautti.

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Nous avons contribué à la restauration de la synagogue, requalification remarquable. Celle-ci fait partie d'un ensemble. Il y a moins d'une dizaine de synagogue attenante à une maison du rabbin dans le monde. Il y a peu d'édifices comme à Verdun.

Pourquoi est-elle propriété de la Ville de Verdun ? La restauration était inscrite dans le programme électoral et soutenue par les financeurs dont la fondation du judaïsme.

Elle a été acquise sous la mandature de René Vigneron. C'est l'une des premières décisions prises le 09 février 1978. Lecture est faite de cette délibération. Le but était de racheter de la parcelle pour désenclaver le collège Buvignier. Le prix d'acquisition était de 35 000 francs.

Dans cette ville d'universalité où il y a un dialogue interreligieux, le projet s'inscrit dans le sentiment républicain mis en cause actuellement. Il s'agit d'un projet d'intérêt public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à PROCÉDER aux travaux de restauration et d'entretien adéquats, à demander les aides financières pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**13/ Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SMIAU) de la CA du Grand Verdun - Signature de l'avenant N°2 à la convention**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire précise qu'on a renforcé le service culturel par un départ d'un agent du service urbanisme sur ½ ETP. On a renforcé par un ETP financé par les communes. Le problème est qu'on ne contrôlait pas suffisamment l'achèvement des travaux.

Avec la déclaration d'achèvement des travaux, on perçoit la taxe d'aménagement. Avant, c'était au moment du dépôt du permis. Or, on s'apercevait souvent que les travaux n'étaient pas conformes.

On renforce le service pour contrôler les travaux réalisés. Prochainement, il pourra y avoir des amendes sur l'irrespect du code de l'urbanisme et des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Par un effort de pédagogie, il faudra faire adhérer les concitoyens. Chacun sera prévenu qu'une amende sera possible jusqu'à 25 000 euros.

Depuis 2022, la Ville de Verdun a été retenue comme site patrimonial remarquable. On va également présenter et soutenir la candidature au label Pays Ville d'Art et d'Histoire, vendredi prochain.

Il y aura des subventions non négligeables de la Fondation du Patrimoine et de la défiscalisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

ACTE l'avenant n°2 à la convention du SMIAU ci-annexé

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

#### 14/ Soutien de la Ville de Verdun pour l'inscription des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale à l'UNESCO

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire est fier que les sites de la Grande Guerre soient inscrits.

C'est grâce à Christian NAMY que ce projet a été porté. Ce qui a joué, c'est la synergie des acteurs. Une fois encore, Verdun et son champ de bataille ne font qu'un. On a œuvré pour que la Nécropole Nationale du Faubourg Pavé soit inscrite. Dans cette Nécropole, reposent 7 soldats inconnus. La procession originelle dans les années 20 partait de la Nécropole jusqu'à l'ossuaire de Douaumont.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à SIGNER les documents en annexes et à ADHÉRER à l'association chaque année.

**15/ Cession parcelle Plat de Bevaux - lot 20**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à céder le lot 20 du lotissement dit du « Plat de Bevaux » selon le tableau suivant :**

Surface	m <sup>2</sup>	Nom Acquéreurs	Montant HT	Montant TTC
Parcelle 20	489	Yves MILLET	34 230,00 €	41076,00 €

**- AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le notaire de son choix pour la rédaction des compromis et des actes de vente.**

**16/ Signature d'une convention-cadre de partenariat sur les ventes immobilières et mobilières de la Ville de Verdun au profit de la société Agorastore**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Monsieur le Maire témoigne de quelques difficultés de vente pour les locaux.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE monsieur le Maire à négocier le contenu de la convention-cadre puis à signer avec la société Agorastore**

**17/ Cession de la parcelle AA 175 Zone du dragon à la SAS Verdun Energies Renouvelables pour un Développement Urbain Novateur (en cours de constitution)**

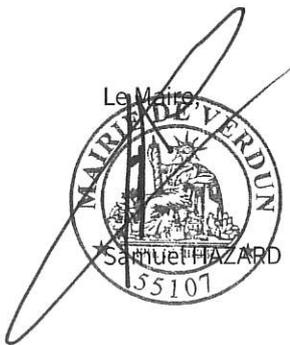
**Sortie de monsieur HAZARD, monsieur THOMAS, monsieur GOEURIOT, madame PROT.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur STCHERBININE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à céder vendre à la SAS Verdun Energies Renouvelables pour un Développement Urbain Novateur (en cours de constitution) la parcelle cadastrée AA 175 pour un montant de 270 100,18 € TTC (prix d'acquisition du terrain sur la CAGV + frais de notaire payés par la ville), sous les conditions suspensives sus énoncées.

Fin de séance : 21h20



Monsieur le secrétaire de séance,

Quentin BROCHET

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Brochet", written in a cursive style.